



Compte-rendu

Présents : Mmes et MM. Elizabeth BOULET, Benoît FACHE, Dorothée PINCHON, Jean-Michel VERRIER, Stéphanie DESCAMPS, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Emmanuel WECXSTEEN, Chantal RAES, Dominique PONSEEL, Isabelle BENEZECH, Catherine DUNABIN, Hélène BLERVAQUE, Christophe GOMBERT, Nathalie LAUWERIER, Sylvie POLLET, Elie LOUCHART-DETHOOR.

Absents excusés : MM. Damien HERREMAN (pouvoir à Elizabeth BOULET), Marc BEDELE.

Communications du Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants, dans la limite de 90 000 €HT pour les fournitures et services et 500 000 €HT pour les travaux :

Date	Nature du marché	Titulaire	Montant HT
29/10/2020	Maîtrise d'œuvre travaux réhabilitation mairie	Agence Nathalie T'KINT (Lille)	69 000,00 €
29/10/2020	Menuiseries intérieures salle des fêtes - complément aux travaux de rénovation	SOCIETE JOEL LEROY (Delettes)	7 781,82 €
24/11/2020	Toiture salle de sports d'évolution au sol - charpente	CHARPENTIER DES FLANDRES (Méteren)	25 317,51 €
24/11/2020	Toiture salle de sports d'évolution au sol - couverture	ECR (Wormhout)	42 064,23 €
24/11/2020	Toiture salle de sports - évacuation eaux pluviales	ECR (Wormhout)	7 290,85 €
26/11/2020	Toiture salle de sports - modification électricité et chauffage	ID ELEC (Méteren)	5 429,86 €
07/12/2020	Toiture salle de sports - rénovation isolation et faux-plafond	ID ELEC (Méteren)	12 299,86 €

2) Conclusion de contrats d'assurance ou acceptation d'indemnité de sinistre :

Date	Nature du contrat	Titulaire	Montant HT
16/11/2020	Indemnité de sinistre accident contre barrières de ville	AXA Assurance - CASSEL	450,00 €

3) Délivrance ou reprise de concessions au cimetière :

Date	Durée	Type	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
18/10/2020	50 ans	Cavurne	Mont des Cats	M.Yves ANDOUCHE	Famille ANDOUCHE

4) Démolition, transformation ou édification de biens municipaux, dans la limite de 500 000 € :

Date	Nature d'autorisation d'urbanisme	Bien municipal	Montant de l'investissement HT
07/12/2020	Déclaration de travaux pour modification de toiture	Salle de sports d'évolution au sol	67 381 €

Aménagement du centre-bourg - note de cadrage

Vu la délibération n° DL2020-61 du 1^{er} octobre 2020 actant le début du projet d'aménagement du centre-bourg, vu les conclusions de la commission « grand projet » du 16 novembre dernier, considérant qu'il y a lieu de définir précisément les attendus du projet d'aménagement du centre-bourg dans le but de recruter dans un premier temps un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE la note de cadrage** du projet d'aménagement du centre-bourg et **AUTORISE Madame la Maire** à lancer la procédure de recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Personnel municipal - gratification

Considérant que les agents municipaux ont vécu une année 2020 particulière, obligeant de multiples adaptations et disponibilités supplémentaires, considérant qu'une gratification peut donc être donnée aux agents municipaux actifs des services administratifs, techniques et restauration - écoles, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE d'ACCORDER** aux agents municipaux actifs des services administratifs, techniques et

restauration - écoles, une gratification de 50 € et de DIRE que cette gratification prendra la forme d'un chèque-cadeau de 5 chèques de 10 € à dépenser dans les commerces méterennois partenaires, valables jusqu'au 31 décembre 2021.

Formation des élus et crédits affectés

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ADOpte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités de fonction pouvant théoriquement être allouées aux membres du conseil municipal et **DECIDE** de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Désignation de représentants à iNord

Vu la délibération 2017-04-05D07 du 5 avril 2017 par laquelle la commune de Méteren a adhéré à iNord, considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de **DESIGNER** M. Benoit FACHE comme son représentant titulaire et M. Patrick DEBRUYNE comme son représentant suppléant à l'Agence iNord,

Ouverture dominicale des commerces en 2021

Vu les avis reçus des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de **DONNER** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021 des commerces de détail de la commune aux dates suivantes : 7 février, 28 mars, 18 avril, 6 juin, 4 juillet, 3 octobre, 7 et 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre, **PRÉCISE** que la Communauté de Communes de Flandre Intérieur a été saisie pour avis conforme par courrier du 20 novembre 2020 et que les dates seront définies par un arrêté de Madame le Maire pour chaque commerce demandeur.

Evolution des tarifs des activités péri- et extrascolaires

Considérant que l'inflation a été nulle sur les douze derniers mois glissants, considérant la demande des familles pour l'ouverture des centres de loisirs des petites vacances en journée complète, considérant qu'il faut de fait revoir les tarifs des centres de loisirs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** le passage des centres de loisirs des petites vacances 2021 en journée complète, sans restauration, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de nouveau règlement d'utilisation des services péri- et extrascolaires qui fera l'objet d'un arrêté de Madame le Maire, **MAINTIENT** les tarifs de restauration municipale et de garderie périscolaire identiques à 2020, et **MODIFIE** les tarifs des accueils collectifs de mineurs applicables à compter du **1^{er} Janvier 2021** comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Semaine de Vacances enfant méterennois (journée complète)	22.45 €	25.50 €	28.55 €	31.60 €	34.70 €	37.75 €
Semaine de Vacances enfant extérieur (journée complète)	33.65 €	38.25 €	42.85 €	47.45 €	52.00 €	56.60 €
Demi-semaine du 7 au 9 juillet enfant méterennois (journée complète)	13.50 €	15.30 €	17.15 €	18.95 €	20.80 €	22.65 €
Demi-semaine du 7 au 9 juillet enfant extérieur (journée complète)	20.20 €	22.95 €	25.70 €	28.45 €	31.20 €	33.95 €

Situation de l'étang des 4 fils Aymon en 2021

Considérant l'état actuel de l'étang et la proximité du début des travaux d'aménagement du site par l'USAN, qui vont nécessiter sa fermeture complète, à une date non encore connue, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **FIXE** le tarif des cartes de pêche pour 2021 à l'euro symbolique (1 €) pour toute durée et toute catégorie de pêcheur, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la fermeture du site de l'étang des 4 fils Aymon, et par conséquent à l'interdiction de la promenade et de la pêche sur ses berges, à compter du premier jour des travaux d'aménagement du site (vidange), date à venir courant 2021 et **DIT** qu'une nouvelle convention de gestion de la pêche à l'étang sera établie l'année de la réouverture du site après travaux.

Location de la salle des fêtes - évolution du règlement

Considérant que l'organisation et la gestion de la location de la salle des fêtes de la commune doit évoluer suite à une nouvelle répartition des missions liées à ces locations entre les services municipaux, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de nouveau règlement de location de la salle des fêtes qui fera l'objet d'un arrêté de Madame le Maire,

Crédits de fonctionnement école Fabre d'Eglantine

Considérant que les crédits de fonctionnement de l'école Fabre d'Eglantine n'ont pas été revalorisés depuis des années, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **FIXE** le crédit de fonctionnement annuel de l'école

Fabre d'Eglantine à 54 € par élève pour l'année scolaire 2020/2021 (à multiplier par le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} septembre 2020), **FIXE** les dépenses à débiter de ce crédit comme suit : fournitures scolaires, fournitures pour le bureau de la directrice, photocopies (école et mairie), transport sorties proposées par l'école, **DÉCIDE** que ce crédit sera revalorisé annuellement du montant de l'inflation moyenne constatée sur un an de juin N-1 à juin N (exemple : la revalorisation 2021/2022 sera celle de l'inflation constatée sur un an de juin 2020 à juin 2021) et **DIT** que les dépenses seront mandatées par la commune et que le tableau de consommation du crédit annuel sera communiqué trimestriellement à la direction de l'école Fabre d'Eglantine.

Actualisation du contrat d'association avec l'OGEC de l'école Sainte Marthe

Vu la délibération n° DL2020-36 du 16 juin 2020 portant revalorisant du versement annuel lié au contrat d'association, vu le projet de nouvelle convention, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** la nouvelle convention financière avec l'école Sainte Marthe et son organisme de gestion (OGEC), **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention, applicable à partir de l'année scolaire 2020/2021, **FIXE** le montant de la participation par élève méterenois à l'école Sainte Marthe à 564,32 €, **DIT** que ce montant sera revalorisé chaque année par délibération après calcul du coût d'un élève à l'école Fabre d'Eglantine découlant du compte administratif de la commune, année civile précédent l'année scolaire concernée et **DÉCIDE** le versement de la subvention annuelle en découlant en trois fois, les mois de septembre, janvier et mai de l'année scolaire considérée.

Demandes de subventions

Vu le projet de réfection de la toiture de la salle de sports d'évolution au sol, considérant que ces travaux entrent dans les travaux éligibles pour bénéficier d'une subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs volet « relance » du Département du Nord, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la salle de sports d'évolution au sol tels que présentés par Madame le Maire, **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2021, **VALIDE** la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs volet « relance » du Département du Nord, à hauteur de 50% du montant des travaux HT et **AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier et signer tous documents relatifs à cette demande.

Par ailleurs, vu le programme de travaux de la tour l'église de Meteren, programmés à compter de l'automne 2021, considérant que ces travaux entrent dans les travaux éligibles pour bénéficier d'une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** la réalisation des travaux de réfection de la tour de l'église tels que présentés par Madame le Maire, **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2021, **VALIDE** la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat, à hauteur de 40% du montant des travaux et honoraires HT et **AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier et signer tous documents relatifs à cette demande.

Engagement de la démarche d'élaboration de la convention territoriale globalisée avec la CAF du Nord

Considérant que la CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG), considérant que cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles, considérant que cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale, considérant que la CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire et que sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2019 par le biais des bonus territoires, considérant les nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le lancement la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord et la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avant le 31 mars 2021, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31 décembre 2019 et géré par la collectivité, **S'ENGAGE** à élaborer et signer une Convention Territoriale Globale avant le 30 septembre 2021 et **AUTORISE** le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la CCFI

Vu la délibération communautaire n°2020/017 du 13 octobre 2020 de la Communauté de Communes de Flandre Intérieur, créant une commission locale d'évaluation des charges (CLECT) et demandant aux communes de désigner un membre du Conseil Municipal comme titulaire et un membre comme suppléant, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de **DESIGNER** Mme Elizabeth BOULET comme son représentant titulaire et Mme Stéphanie DESCAMPS comme son représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des charges (CLECT) de la CCFI.

Par ailleurs, vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 5 mars 2020, vu le rapport rédigé par la Commission qui a pour objet de définir les transferts de charges liés à la prise de compétence de l'aire de camping-car de Cassel au 5 mars 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** le rapport rendu par la CLECT en date du 5 mars 2020 concernant les transferts de charges liés à la prise de compétence l'aire de camping-car de Cassel.

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE D'ACCEPTER** l'adhésion au SIDEN-SIAN de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**, de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**, de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**, et de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**.

Rapport d'activités annuels

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal divers rapports d'activités. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Madame le Maire de la présentation des rapports suivants :

- rapport du SIDEN-SIAN pour l'année 2019, portant sur la qualité et le prix des services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement,
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2019,
- rapport d'activité de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) pour l'année 2019,
- rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) pour l'année 2019.